

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

JPP/CRH/GR

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 31 JUILLET 2024**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	02 Aout 2024
Date Réception	02 Aout 2024

Le trente et un juillet deux mille vingt-quatre, à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 25 juillet 2024, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de Monsieur David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes CREPET, BONNOT, GATTO, SOLER, PERES,
M. PERONA, BOURDIN, GUERIN, Membres

ABSENTS EXCUSES : Mmes EL AKKADI, BLESIOUS, CHIERICO, JACQUEMIN,
M. CAVIGLIOLI, PETIT, JOUANIC, Membres

REPRESENTES:

Conformément à l'article R123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Patrick PERONA

DELIBERATION N° 394 / 24	<u>CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE CCAS ET MARIE-ANGE BISCAUT POUR L'ORGANISATION D'ATELIERS FLORAUX</u>
Affiché du 02 Aout 2024 Au 02 Octobre 2024	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente expose :

Les ateliers floraux organisés par le CCAS sont plébiscités par de nombreuses personnes. C'est pourquoi le CCAS souhaite poursuivre chaque mois l'organisation d'ateliers floraux destinés aux seniors de Fréjus et ce dans les conditions suivantes :

- 2 fois /mois au CCAS salle de réunion
- 1 fois /mois à la résidence autonomie La Respélido
- 1 fois /mois à St Jean de Cannes à la salle polyvalente

Ces ateliers seront proposés par Marie-Ange BISCAUT Auto-entrepreneur, pour des groupes de 10 à 16 personnes.

Le coût pour le CCAS de Fréjus sera de 20 Euros TTC par personne.

Une participation financière d'un montant de 5 Euros par atelier sera demandée à chaque participant (à l'exception des résidents de la Respélido).

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la présente convention entre le CCAS et Marie-Ange BISCAUT, pour l'organisation d'ateliers floraux,

FIXE la participation des bénéficiaires à **5 Euros** par atelier,

AUTORISE Monsieur Le Président ou son représentant à signer ladite convention,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 31 juillet 2024 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**



Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
ENTRE MARIE-ANGE BISCAUT AUTO-ENTREPRENEUR
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Fréjus sis LE KIPLING 305, avenue Aristide BRIAND 83600 FREJUS représenté par son Président, Monsieur David RACHLINE, d'une part

Et

MARIE-ANGE BISCAUT AUTO-ENTREPRENEUR située au 7 Place Fouen Bouane 83630 LES SALLES SUR VERDON (N° SIRET _____), d'autre part

Il a été convenu, ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

Mme BISCAUT Marie-Ange s'engage à dispenser des Ateliers Floraux auprès des seniors du CCAS ainsi qu'aux seniors de Saint Jean de Cannes.

ARTICLE 2 : Détails des ateliers

Mme BISCAUT Marie-Ange propose des Ateliers Floraux spécifiques pour les seniors. Elle fournira les fleurs, les végétaux et le matériel nécessaires à chaque séance. La séance dure environ 2 heures, les mardis 2 fois par mois au CCAS pour un groupe de 16 personnes maximum, 1 fois par mois à la Résidence Autonomie « La Respelido » pour un groupe de 10 personnes maximum et 1 fois par mois aux résidents de Saint Jean de Cannes.

ARTICLE 3 : Lieux

Pour les ateliers du CCAS, celui-ci met à disposition sa salle de réunion située au premier étage du bâtiment Le Kipling.

En ce qui concerne l'atelier à la Résidence Autonomie « La Respelido », 1 fois par mois, il se déroulera dans la salle commune de la Résidence.

Pour les ateliers de Saint Jean de Cannes, la salle polyvalente du quartier est mise à disposition.



ARTICLE 4 : Conditions financières

En contrepartie de ces prestations, le CCAS s'engage à acquitter les honoraires suivants :

- **Pour l'Atelier Floral** : 20 € par personne soit 320€ pour un groupe de 16 personnes

Le règlement sera effectué, à réception d'une facture en fin de mois, par virement bancaire par atelier effectivement tenus.

Les bénéficiaires s'acquitteront d'une participation financière de 5 € par atelier.

ARTICLE 5 : Organisation des ateliers

Les dates des ateliers ont été fixées par le CCAS et l'intervenant, il a été convenu ce qui suit (sous réserve de changement validé par les 2 parties) :

- **Atelier au CCAS** : les mardis 10/09, 24/09, 15/10, 12/11, 26/11, 10/12/**2024**
Les mardis 14/01, 28/01, 11/02, 11/03, 25/03, 08/04, 23/04, 20/05, 10/06, 24/06/**2025**
- **Atelier à La Respelido** : les mardis 03/09, 08/10, 05/11, 03/12/**2024**
Les mardis 07/01, 04/02, 04/03, 01/04, 13/05, 03/06/**2025**
- **Atelier à St Jean de Cannes** : les mardis 17/09, 22/10, 19/11, 17/12/**2024**
Les mardis 21/01, 18/02, 18/03, 15/04, 27/05, 17/06/**2025**

ARTICLE 6 : Durée

La présente convention prend effet à compter du 01 septembre 2024 jusqu'au 30 juin 2025.

A FREJUS, le

Madame BISCAUT Marie Ange

Pour Le Président,

La Vice-Présidente

Nassima BARKALLAH

Envoyé en préfecture le 02/08/2024

Reçu en préfecture le 02/08/2024

Publié le



ID : 083-268300449-20240731-394_24-DE